

**CHSCTi de Paris : compte-rendu de la 151<sup>me</sup> réunion du 04/06/2019.****I – Réponses de l'administration aux rapports de visite****A) Objet des rapports de visite.****1) Réglementation. Article 52 du décret du 28/05/1982.**

« Les membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail procèdent à intervalles réguliers à la visite des services relevant de leur champ de compétence ».

2) Les membres du comité visitent régulièrement divers sites, et des services (environ 20 par an) afin de discuter des conditions de travail des agents.

Ils sollicitent l'avis des agents notamment sur :

. Installation immobilière (surface, luminosité, chaleur ou manque de chauffage),

. La qualité du réseau,

. L'accessibilité, rapidité, et capacité des applications à permettre de travailler dans de bonnes conditions (par exemple, la possibilité pour un agent de **pôle de contrôle et d'Expertise** de trouver des dossiers à contrôler).

. L'organisation des tâches, les objectifs, le réalisme des objectifs au regard des moyens humains et techniques, etc.

. Les équipements communs à tous les agents, ou adaptés (pour les agents ayant besoin d'un aménagement de poste).

Les visites de site, moment de réflexion collective.



Cela conduit les représentants à leur proposer de rencontrer les **médecins de prévention**.

3) Les représentants rédigent enfin le rapport de visite, qui contient ce qu'ils ont constaté, et leurs propositions d'amélioration de conditions de travail.

4) La réception des **rapports de visite** par le Secrétariat initie le délai de 6 mois dont l'administration dispose pour répondre par écrit.

L'administration priorise la résolution des problèmes (mise en œuvre des solutions proposées, avec lesquelles elle est d'accord), sur les réponses écrites.

**B) Des difficultés structurelles dans les réponses aux rapports.**

1) Les rapports de visites constatent surtout des problèmes matériels, souvent faciles à résoudre.

Mais quand des problèmes organisationnels apparaissent et que les « **pôles métiers** » devraient réagir, l'administration paraît en difficulté pour informer les représentants de solutions éventuelles (exemple : le rapport de visite **BANQUE 24/05/2017**, manque de réponses des Pôles métiers. La solution privilégiée semble d'attendre que les problèmes se résolvent tous seuls.

2) **DSFP-APHP**. Site **TENON**. Pour beaucoup de sujets, l'administration est tributaire de l'APHP. Le type de porte d'accès par exemple, dépend de l'APHP qui a posé la porte d'accès battante initiale dans l'hypothèse d'y faire passer des lits, comme sur le reste du site.

3) Les représentants apprécient que les représentants des directions soient présents aux groupes de travail afin qu'ils puissent discuter de solutions, mais ce n'est pas toujours le cas. Aussi les questions leur sont envoyées ensuite.

## II – Budget.

### A) Dépenses

<p><b><u>PROPOSITIONS SUR PRECONISATIONS MEDICALES</u></b></p> <p><b><u>DRFIP</u></b></p> <p>NDV – Acquisition de 10 fauteuils ergonomiques avec tétière –Godefroy CAVAIGNAC – Acquisition d’un repose-pieds</p> <p>Godefroy CAVAIGNAC – Acquisition d’un repose-poignet+Souris</p>	<p>Beuret - Acquisition d'un siège ergonomique</p> <p>PAGANINI – Acquisition d’un micro-ordinateur ultraportable (12’)</p> <p><b><u>PROPOSITIONS DES DIRECTIONS</u></b></p> <p><b><u>DRFIP</u></b></p> <p>NDV – Acquisition de 50 ventilateurs et 50 climatiseurs –</p>
---	---

### B) Dsfp-Aphp, cellule téléphonique, l’étude acoustique.

<p>1) La cellule téléphonique accueille, par rotation, des agents assurant la réception téléphonique.</p> <p>Il s’agit de 4 bureaux séparés par des cloisons en verre.</p> <p>2) L’étude a fait apparaître des problèmes., bien que les murs de la cellule étaient déjà isolés pour le son. Une réverbération de bruits, le bruit des pointeuses proches, la gêne réciproque entre conversations des agents.</p> <p>3) Les <b>leviers</b> de progression de conditions de travail, identifiés par l’étude et qu’entend appliquer la direction :</p> <p>. Pose de 4 panneaux d’1,20 m x 1,20 m permettant de diminuer l’écho, au plafond (éléments absorbants suspendus). Ils seront positionnés à 40 cm du plafond.</p>	<p>. Modification des cloisonnettes séparatives en verre, au profit de cloisonnettes en mousse, opaques, et plus hautes.</p> <p>. Etude de l’espace de la porte d’accès.</p> <p>. Enfin, il est projeté la fourniture de casques Wi-fi « avec réduction de bruit » (des modèles particulièrement coûteux, puisque de nature similaire à ceux utilisés par les audiophiles).</p> <p>Mais l’opportunité d’en acheter sera ré-examinée après la mise en œuvre des 3 mesures précédentes, et un nouveau de nouvelles <b>mesures acoustiques faites par la société.</b></p>
---	--

## III – Drfip Paris : plan annualisé de prévention (des risques).

<p>1) Les affiches <b>affiches anti-agressions contre les agents</b> (actuellement à l’accueil), sont en voie de révision.</p> <p>2) Projet de <b>formation sur la gestion de l’agressivité du public</b> (accueil, BDV, huissiers).</p> <p>3) Les <b>demandes de shampoing de moquette</b> sont établies sur demandes des gestionnaires de site.</p> <p>4) Sur l’ambiance lumineuse, la Drfip examine au cas par cas pour répondre (stores, variateurs d’intensité, filtres, lampes individuelles suite à visite de médecin de prévention.</p>	<p>5) Dénonciation du refus de rajout de vigiles, et que des collègues vivent dans des conditions assez difficiles</p> <p>6) Télé-travail.Les représentants dont <b>FO FINANCES</b> ont demandé que les agents aient des <b>écrans aussi grands qu’au travail.</b></p> <p>7) <b><u>Saint-Hyacinthe</u></b>. Un risque peut en cacher un autre.</p> <p>Suite à un droit d’alerte, les agents techniques ont été mis en retrait du guichet d’accueil. Mais au lieu d’installer des agents techniques, l’administration a décidé de retirer la banque d’accueil, laissant le hall désert. Or dans un recoin à droite, se situe le box « <b>successions assurance vie</b> », de sorte que ces agents sont isolés. D’où un 2ème droit d’alerte.</p>
---	--

## IV - **FO FINANCES revendique des moyens en personnel et crédits pour garantir une politique d’hygiène, de sécurité, de santé et des conditions de travail de haut niveau.** N’hésitez pas à contacter ses représentants : Jean-Baptiste Chollet (Drfip, **UZES**), Pascale Brizio (**Douanes**).

**fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr**